



L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai 2024,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corine DUCROCQ.

Date de convocation : 24 mai 2024

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h15

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votant : 13

Pouvoir : 03

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie Christine SAUMANDE, Christian BERTRAND, Hélène KOU, Jean François THOMASSON.

**Absents excusés** : Jean Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Yohan MARECHAL.

**1) Création de poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Madame le Maire propose la création à compter du 03/07/2024 d'un emploi permanent d'agent polyvalent en restauration et entretien des locaux communaux dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires annualisées. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**2) RODP ANTARGAZ 2024.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz Antargaz s'élève à 195 € pour l'année 2024. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le paiement de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.).

**3) RODP ENEDIS 2024.**

Madame le Maire expose l'étude pour le paiement de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité d'Enedis. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le paiement de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 239 € pour l'année 2024.

**4) RODP ENEDIS 2024.**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications d'Orange. Ce dernier s'élève à 1684,80 € pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**5) Don exceptionnel à une association pour le règlement de l'avance de la facture du spectacle organisé par la Municipalité à l'occasion de l'élection Super Mamie Dordogne 2024.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Coulaures Festivités a versé à la société de production « A tes souhaits » la somme de 1846.25 € correspondant à une avance de 50 % du montant total de la facture du spectacle organisé par la Commune de Coulaures à l'occasion de l'élection Super Mamie Dordogne 2024. Madame le Maire précise que la collectivité ne pouvait effectuer cette avance car le paiement d'une facture ne peut se faire que sur service rendu. Le Conseil municipal accepte de verser un don exceptionnel à l'association Coulaures Festivités.

**6) Composition du bureau des élections européennes du 09 juin 2024.**

08h00 - 10h30 : Corinne DUCROCQ, Yohan MARÉCHAL, Hélène KOU, Philippe GALLET

10h30 - 13h00 : Corinne DUCROCQ, Évelyne CASTELAIN, Jean François THOMASSON, Kees GOUDAPPEL

13h00 - 15h30 : Corinne DUCROCQ, Marie-Christine SAUMANDE, Kees GOUDAPPEL, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND, Évelyne CASTELAIN

15h30 - 18h00 : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Philippe GALLET, Christian BERTRAND, Evelyne CASTELAIN

**7) Remboursement à une élue de l'achat de la rose pour le 8 mai.**

Madame le Maire présente la demande de remboursement à une élue ayant réglé une facture s'élevant à 4,90 € TTC pour l'achat de la rose pour le 8 mai. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**8) Remboursement à un agent pour l'achat de carburant pour la voiture de fonction.**

Madame le Maire présente la demande de remboursement à un agent ayant réglé une facture s'élevant à 20 € TTC pour l'achat de carburant pour la voiture de fonction. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la demande de remboursement.